

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

<p>I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0011292.2026.002</p> 	<p>I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs</p>
<p>I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs</p> <p>Nom LA BASSE COUR BIO Adresse 41 chemin de Chaponnay Hameau de Flassieu 69970 Chaponnay Pays France Code ISO FR</p>	<p>I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle</p> <p>Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy Pays France Code ISO FR</p>
<p>I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production • Préparation • Distribution / Mise sur le marché 	
<p>I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production</p> <ul style="list-style-type: none"> • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique 	
<p>Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.</p>	
<p>I.7 Date, lieu</p> <p>Date 18 mars 2026 09:23:42 +01 (CET) Nom et signature BUREAU ALPES CONTROLES Lieu Annecy (FR)</p>	<p>I.8 Validité</p> <p>Certificat valable du 27/02/2026 au 31/03/2027</p>

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres fruits a noyau (pruniers, abricotiers, cerisiers, pechers de vigne)	Biologique
	Autres fruits a pepins (pommiers, pruniers, poiriers, cognassiers, kiwis, figuiers)	Biologique
	Noix	Biologique
	Parcours herbeux (hors estives collectives) (Parcours poules pondeuses, Parcours volailles de chair)	Biologique
	Prairie temporaire	Biologique
	Ble tendre	Biologique
	Semences de cereales, legumineuses et oleagineux (a l'exclusion du riz) (Triticale)	Biologique
	Orges (Orges)	Biologique
	Prairie permanente	Biologique
	Volaille de chair - Pintades	Biologique
	Volaille de chair - Poulets, vivants	Biologique
	Viande de volailles : poulet, pintade, poule	Biologique
	Oeufs - detaillants	Biologique
	Ailettes de poulet : Curry ; Persil ; Thym	Biologique
	Brochettes de poulet : Curry ; Persil	Biologique
	Chorizo de volaille	Biologique
	Caillette de volaille	Biologique
	Delice de foie	Biologique
	Emince de poulet : Curry ; Persil	Biologique
	Farce de volaille : Nature ; Abricots ; Chataigne ; Forestiere ; Olives ; Pruneaux	Biologique
	Haut de cuisses de poulet : Curry ; Persil	Biologique
	Merguez de volaille	Biologique
	Pate en croute de volaille	Biologique
	Paupiette de blanc farce forestiere	Biologique
	Paupiette de blanc farce nature, aux olives, aux chataignes	Biologique
	Paupiette de cuisse de poulet : Nature ; Abricots ; Chataignes ; Forestiere ; Olives ; Pruneaux	Biologique
	Paupiette de blanc de pintade : Nature ; Abricots ; Champignons ; Chataignes ; Olives ; Pruneaux	Biologique
	Paupiette de cuisse de pintade : Nature ; Abricots ; Champignons ; Chataignes ; Olives ; Pruneaux	Biologique
	Pilons d'ailes de poulet : Curry ; Persil ; Thym	Biologique
	Pilons de cuisses de poulet : Curry ; Persil	Biologique
	Pintade farcie : Nature ; Abricots ; Champignons ; Chataignes ; Olives ; Pruneaux	Biologique
	Poulet farci : Champignon, Abricots ; Chataignes ; Olives ; Pruneaux	Biologique
	Poulet a la creme	Biologique
	Poulet basquaise	Biologique
	Poulet en gelee	Biologique
	Poulet farci	Biologique
	Poulet forestier	Biologique
	Quiche de volaille	Biologique
Quiche volaille poivron curry	Biologique	
Roti de filet de pintade farci : Nature, Abricots ; Champignons ; Chataignes ; Olives ; Pruneaux	Biologique	
Roti de poulet farci : Nature, Abricots ; Champignons ; Chataignes ; Olives ; Pruneaux	Biologique	
Saucisse de volaille : Nature ; Aux herbes ; Curry ; Olives	Biologique	
Saucisson a cuire	Biologique	
Pave de cuisse de poulet hache	Biologique	
Terrine de volaille : Nature ; Figues ; Forestiere ; Pruneaux ; Sans gluten	Biologique	
Tourte de volaille : Nature ; Champignons ; Olives	Biologique	
Rillettes de volailles : Nature ; Champignons ; Olives	Biologique	
Poulet au curry, poulet basquaise, poulet chasseur, poulet aux olives, poulet thym-citron, poule au pot et bolognaise en pots	Biologique	
Empanadas	Biologique	
Viande porc, jambon cuit, saucisse nature et aux herbes, saucisson a cuire	Biologique	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Viande veau, saucisse nature et aux herbes,	Biologique
	Flans a la vanille, Flans au chocolat, flan vanille caramel	Biologique
	beurre sale, flan vanille fruits rouges, flan cafe	
	Jus de pommes	Biologique
	Oeufs de poule	Biologique
	II.2 Quantité de produits	
	II.3 Informations sur les terres	
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Préparation	Mirage et criblage des oeufs Process conforme au mode de production biologique • Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations		